*DELOITTE*




Société Anonyme à Conseil d'Administration
au capital de 17 589 500 euros

185 avenue Charles de Gaulle
92200 NEUILLY-SUR-SEINE

434 209 797 RCS NANTERRE

*PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION*

*DU 24 SEPTEMBRE 2007*

*EXTRAIT*

L'an deux mil sept, le vingt-quatre septembre, à 12h30, le Conseil d'Administration s'est réuni, au siège social, 185 avenue Charles de Gaulle – 92200 Neuilly sur Seine, sur convocation de son Président à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

*ORDRE DU JOUR*

.....

- Proposition de renouvellement de mandat d'Administrateur,
- Nomination du Président du Conseil d'Administration sous condition suspensive,
- Proposition de renouvellement des mandats du Directeur Général et des Directeurs Généraux Délégués,

.....

- Pouvoir en vue des formalités,
- Questions diverses.

*SONT PRESENTS*

Monsieur Amadou RAIMI, Président du Conseil d'Administration,
Monsieur Jean-Pierre VERCAMER, Administrateur.

*EST ABSENT*

Monsieur Thomas SCHIRO, Administrateur.

Monsieur Jean-Paul PICARD, Directeur Général, assiste à la réunion.

Monsieur Jean-Pierre LE BRIS, Commissaire aux Comptes, est absent excusé.

Le Cabinet COMMISSARIAT AUDIT CONTROLE, Commissaire aux Comptes, est absent excusé.

Monsieur Amadou RAIMI, Président du Conseil d'Administration constate que les Administrateurs présents réunissent la moitié au moins des membres en fonction et que le Conseil peut valablement délibérer.

AR

Puis le Président rappelle que le Conseil est appelé à délibérer sur les questions figurant à l'ordre du jour.

.....

*PROPOSITION DE RENOUVELLEMENT DE MANDAT D'ADMINISTRATEUR*

Le Président rappelle au Conseil que son mandat d'administrateur vient à expiration à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 mai 2007.

Sur proposition du Président, le Conseil décide à l'unanimité de proposer à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle le renouvellement de ce mandat pour une nouvelle période de quatre années, devant prendre fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice clos en 2011.

*RENOUVELLEMENT DU MANDAT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION*

Le Président rappelle au Conseil qu'il a été nommé en qualité de Président du Conseil d'Administration le 23 juillet 2004 pour toute la durée de son mandat d'administrateur.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide, d'ores et déjà, à l'unanimité, sous la condition suspensive du renouvellement de son mandat d'Administrateur par l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, de renouveler en qualité de Président du Conseil d'Administration, Monsieur Amadou RAIMI pour toute la durée de son mandat d'Administrateur, étant souligné qu'il ne percevra aucune rémunération au titre de ces fonctions.

*RENOUVELLEMENT DU DIRECTEUR GENERAL*

Le Président rappelle au Conseil que Monsieur Jean-Paul PICARD a été nommé en qualité de Directeur Général pour une durée prenant fin à l'expiration du mandat de Monsieur Amadou RAIMI, Président du Conseil d'Administration et en conséquence qu'il y a lieu de se prononcer sur son renouvellement.

Il propose alors que Monsieur Jean-Paul PICARD soit reconduit dans ses fonctions pour une durée de 3 ans, devant prendre fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice clos en 2010.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide, à l'unanimité, de renouveler en qualité de Directeur Général, Monsieur Jean-Paul PICARD pour une durée de 3 ans prenant fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice clos en 2010, étant souligné qu'il ne percevra aucune rémunération au titre de ces fonctions.

*RENOUVELLEMENT DES DIRECTEURS GENERAUX DELEGUES*

Le Président rappelle au conseil que les mandats de Directeur Général Délégué de Messieurs Alain PONS et Pierre MARQUE sont arrivés à échéance.

Monsieur Jean-Paul PICARD propose que Messieurs Alain PONS et Pierre MARQUE soient renouvelés dans leurs fonctions pour la durée du mandat du Directeur Général.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide, à l'unanimité, de renouveler en qualité de Directeur Général Délégué Messieurs Alain PONS et Pierre MARQUE, pour une durée prenant fin à l'expiration du mandat du Directeur Général.

Toutefois, si le Directeur Général cesse ou est empêché d'exercer ses fonctions, Messieurs Alain PONS et Pierre MARQUE conserveront, sauf décision contraire du Conseil, leurs fonctions et leurs attributions jusqu'à la nomination du nouveau Directeur Général, étant souligné qu'ils ne percevront aucune rémunération au titre de leurs fonctions.

.....

Pour extrait certifié conforme des délibérations du procès-verbal du Conseil d'Administration en date du 24 septembre 2007

Le Président du Conseil d'Administration